



C'est peut-être un génocide, mais ça ne s'arrêtera pas pour autant

La Cour est pleinement consciente de l'ampleur des crimes d'Israël. La décision de ne pas exiger la suspension immédiate des activités militaires dans & contre Gaza est donc d'autant plus affligeante.

Par [Chris Hedges](#)

Mondialisation.ca, 27 janvier 2024

chrishedges.substack.com 26 janvier 2024

Région : [Afrique subsaharienne](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Image : *Encre rouge* – par M. Fish

L'arrêt de la Cour internationale de justice est une victoire juridique pour l'Afrique du Sud et les Palestiniens, mais ne mettra pas fin au massacre.

*

La Cour internationale de justice (CIJ) a refusé de mettre en œuvre la requête la plus importante formulée [par les juristes sud-africains](#) : “L'État d'Israël doit immédiatement suspendre ses opérations militaires dans et contre Gaza”. Mais cette décision a néanmoins [porté](#) un coup dévastateur au mythe fondateur d'Israël. Israël, qui se présente comme l'éternel persécuté, a été accusé de manière claire de commettre un génocide à l'encontre des Palestiniens de Gaza. Les Palestiniens sont les victimes, et non les auteurs, du “[crime des crimes](#)”. Un peuple, qui autrefois aurait tant eu besoin d'être protégé contre le génocide, est aujourd'hui potentiellement en train d'en commettre un. La décision de la Cour remet en question la raison d'être même de l'“État juif” et remet en cause l'impunité dont jouit Israël depuis sa création il y a 75 ans.

La CIJ a ordonné à Israël de prendre six mesures provisoires pour prévenir les actes de génocide, mesures qui seront très difficiles, voire impossibles à mettre en œuvre si Israël poursuit ses bombardements à saturation sur Gaza et le ciblage généralisé des infrastructures vitales.

La Cour a demandé à Israël “de prévenir et de punir l'incitation directe et publique à commettre un génocide”. Elle a demandé à Israël de

“prendre des mesures immédiates et efficaces pour permettre que soient fournis les indispensables prestations de première nécessité et l'aide humanitaire”.

Elle a ordonné à Israël de protéger les civils palestiniens. Elle exhorte Israël à protéger les quelque 50 000 femmes qui [mettent au monde](#) leurs enfants dans la bande de Gaza aujourd'hui. Elle a exigé d'Israël qu'il prenne

“des mesures efficaces pour empêcher la destruction et veiller à préserver les éléments de preuve liés aux allégations d’actes relevant des articles II et III de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à l’encontre de membres du groupe palestinien dans la bande de Gaza”.

La Cour a ordonné à Israël de “mettre en œuvre toutes les mesures en son pouvoir” pour prévenir les crimes qui constituent un génocide, tels que

“le meurtre, l’atteinte grave à l’intégrité physique et mentale, les conditions de vie infligées au groupe en vue d’entraîner sa destruction physique totale ou partielle, et les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe”.

Israël a reçu l’ordre de présenter un rapport dans un mois pour exposer ses actions de mise en œuvre des mesures provisoires.

Gaza a été pilonnée par des bombes, des missiles et des obus d’artillerie pendant que l’arrêt était lu à La Haye. Au moins [183 Palestiniens ont été tués au cours des dernières 24 heures](#). Depuis le 7 octobre, plus de 26 000 Palestiniens ont été [tués](#). Près de 65 000 autres ont été blessés, [selon](#) le ministère palestinien de la santé. Des milliers d’autres sont portés disparus. Le carnage continue. Telle est la dure réalité.

Traduit en langage courant, le tribunal dit qu’Israël doit ravitailler et soigner les victimes, cesser ses déclarations publiques prônant le génocide, préserver les preuves du génocide et cesser de tuer des civils palestiniens. Revenez faire un rapport dans un mois.

On voit mal comment ces mesures provisoires pourront être mises en œuvre si le carnage à Gaza se poursuit.

“Sans cessez-le-feu, la décision sera sans effet”, a [déclaré](#) sans ambages Naledi Pandor, ministre sud-africain des relations internationales, après le prononcé de l’arrêt.

Le temps ne joue pas en faveur des Palestiniens. Des milliers de Palestiniens mourront d’ici un mois. Selon les Nations unies, les Palestiniens de Gaza [représentent](#) 80 % de l’ensemble des personnes confrontées à la famine ou à une famine catastrophique dans le monde. Selon la classification détaillée relative à la sécurité alimentaire, qui s’appuie sur des données provenant d’[agences des Nations unies](#) et d’ONG, l’ensemble de la population de Gaza devrait [manquer de nourriture](#) au début du mois de février, et un demi-million de personnes vont en pâtir. La famine est [provoquée](#) par Israël.

Au mieux, la Cour – même si un jugement ne sera pas rendu avant quelques années sur la question de savoir si Israël commet ou non un génocide – a donné l’autorisation légale d’utiliser le terme “génocide” pour décrire ce qu’Israël fait dans la bande de Gaza. C’est très important, mais ce n’est pas suffisant, compte tenu de la catastrophe humanitaire à Gaza.

Israël a [largué](#) près de 30 000 bombes et obus sur Gaza, soit huit fois plus de bombes que les États-Unis n’en ont largué sur l’Irak en six ans de guerre. Il a [utilisé](#) des centaines de bombes d’une tonne pour anéantir des zones densément peuplées, y compris des camps de réfugiés. Ces bombes “anti-bunker” ont un rayon d’action d’environ un kilomètre. L’assaut aérien israélien est sans équivalent depuis le Viêt Nam. Gaza, qui ne fait qu’environ 30 km de long par 5 de large, devient rapidement inhabitable, de par la situation.

Israël poursuivra sans aucun doute son assaut en faisant valoir qu'il n'enfreint pas les directives de la Cour. En outre, l'administration Biden opposera sans aucun doute son veto à la résolution du Conseil de sécurité exigeant d'Israël qu'il mette en œuvre les mesures provisoires. L'Assemblée générale, si le Conseil de sécurité n'approuve pas les mesures, peut voter à nouveau en faveur d'un cessez-le-feu, mais n'a pas le pouvoir de le faire respecter.

L'affaire [Defense for Children International – Palestine v. Biden](#) a été déposée en novembre par le *Center for Constitutional Rights* contre le président Joe Biden, le secrétaire d'État Antony Blinken et le secrétaire à la défense Lloyd Austin. Cette plainte met en cause l'incapacité du gouvernement américain à prévenir sa complicité dans le génocide du peuple palestinien perpétré par Israël. Elle demande au tribunal d'ordonner à l'administration Biden de cesser son soutien diplomatique et militaire, et de se conformer à ses obligations légales en vertu du droit international et fédéral.

La seule résistance active à l'arrêt du génocide de Gaza est apportée par le blocus du Yémen sur la mer Rouge. Le Yémen, [assiégé durant huit ans](#) par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, a [enregistré](#) plus de 400 000 morts [dus à](#) la famine, au manque de systèmes de santé, aux maladies infectieuses et aux [bombardements](#) délibérés d'écoles, d'hôpitaux, d'infrastructures, de zones résidentielles, de marchés, d'enterrements et de mariages. Les Yéménites ne savent que trop bien – depuis au moins 2017, de [nombreuses](#) agences de l'[ONU](#) ont [décrit](#) le Yémen comme étant victime de *“la plus grande crise humanitaire au monde”* – ce que les Palestiniens endurent.

La résistance du Yémen – lorsque l'histoire de ce génocide sera écrite – le distinguera de presque toutes les autres nations. Le reste du monde, y compris le monde arabe, se contente de condamnations rhétoriques apathiques, ou soutient activement l'anéantissement par Israël de Gaza et de ses 2,3 millions d'habitants.

Le journal israélien *Yedioth Ahronoth* a [rapporté](#) que les États-Unis ont envoyé 230 avions-cargos et 20 navires remplis d'obus d'artillerie, de véhicules blindés et d'équipements de combat à Israël depuis les attaques du 7 octobre, au cours desquelles quelque 1 200 Israéliens ont été tués. [Selon](#) le média britannique d'investigation *Declassified UK*, des armes et du matériel militaire américains sont expédiés à Israël – qui commence à manquer de munitions – à partir de la base britannique RAF Akrotiri, à Chypre. Le journal israélien *Haaretz* a [rapporté](#) que plus de 40 avions de fret américains et 20 avions de fret britanniques, ainsi que sept hélicoptères de transport lourd, ont atterri à la base d'Akrotiri, à 40 minutes de vol de Tel-Aviv. L'Allemagne aurait l'intention de [fournir](#) à Israël 10 000 munitions de précision de 120 mm. Si la Cour se prononce contre Israël, ces pays seront reconnus par la plus importante juridiction internationale comme complices de génocide.

La décision a été rejetée par les dirigeants israéliens.

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu, cherchant à présenter la décision de ne pas exiger de cessez-le-feu comme une victoire pour Israël, a [déclaré](#) :

“Comme tout pays, Israël a le droit inaliénable de se défendre. L'ignoble tentative de priver Israël de ce droit fondamental constitue une discrimination flagrante à l'encontre de l'État juif, et nous la rejetons sans hésitation. L'accusation de génocide portée contre Israël n'est pas seulement une erreur,

elle est scandaleuse, et les honnêtes gens du monde entier devraient la rejeter”.

“La décision du tribunal antisémite de La Haye prouve ce que l’on savait déjà : ce tribunal ne recherche pas la justice, mais plutôt la persécution du peuple juif”,

a [déclaré](#) le ministre de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir.

“Ils sont restés silencieux pendant l’Holocauste et aujourd’hui, ils perpétuent l’hypocrisie en allant encore plus loin”.

La CIJ a été [fondée](#) en 1945 à la suite de l’holocauste nazi. La première affaire qu’elle a entendue lui a été [soumise](#) en 1947.

“Les décisions qui mettent en péril l’existence de l’État d’Israël doivent être ignorées”, a ajouté M. Ben-Gvir. “Nous devons poursuivre la lutte contre l’ennemi jusqu’à la victoire totale”.

Le tribunal, qui a rejeté les arguments d’Israël en faveur d’un classement de l’affaire, a reconnu

“que l’opération militaire menée par Israël à la suite de l’attaque du 7 octobre 2023 a entraîné, entre autres, des dizaines de milliers de morts et de blessés et la destruction d’habitations, d’écoles, d’installations médicales et d’autres infrastructures vitales, ainsi que des déplacements de population à grande échelle”.

La décision inclut une déclaration du secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d’urgence des Nations unies, Martin Griffiths, qui, le 5 janvier, a qualifié Gaza de *“lieu de mort et de désespoir”*. Le document du tribunal poursuit :

“... Des familles dorment à la belle étoile alors que les températures chutent. Les zones où l’on avait demandé aux civils de se déplacer pour leur sécurité ont été bombardées. Les installations médicales font l’objet d’attaques incessantes. Les quelques hôpitaux qui fonctionnent encore partiellement sont débordés par les traumatismes, manquent cruellement de fournitures et sont submergés par des personnes désespérées en quête de sécurité.

“Une catastrophe sanitaire est en train de se produire. Les maladies infectieuses se propagent dans les abris surpeuplés alors que les égouts débordent. Quelque 180 femmes palestiniennes accouchent chaque jour dans ce chaos. La population est confrontée aux plus hauts niveaux d’insécurité alimentaire jamais enregistrés. La famine est imminente.

“Pour les enfants en particulier, les 12 dernières semaines ont été traumatisantes : pas de nourriture. Pas d’eau. Pas d’écoles. Rien d’autre que le fracas terrifiant de la guerre, nuit et jour.

“Gaza est tout simplement devenue inhabitable. Ses habitants sont témoins des menaces quotidiennes qui pèsent sur leur existence même, sous les yeux

du monde entier.”

La Cour a reconnu que

“93 % de la population de Gaza, chiffre sans précédent, est confrontée à une situation de crise alimentaire, avec une alimentation insuffisante et des niveaux élevés de malnutrition. Au moins un ménage sur quatre est confronté à des “conditions catastrophiques” : manque extrême de nourriture, famine et recours à la vente de biens et à d’autres mesures extrêmes pour pouvoir s’offrir un simple repas. La famine, le dénuement et la mort sont flagrants”.

L’arrêté, citant Philippe Lazzarini, commissaire général de l’Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), poursuit ainsi :

“Les abris surpeuplés et insalubres de l’UNRWA sont devenus le ‘foyer’ de plus de 1,4 million de personnes”, peut-on lire dans l’arrêté. “Ils manquent de tout, de la nourriture à l’hygiène en passant par l’intimité. Les gens vivent dans des conditions inhumaines, où les maladies se propagent, y compris chez les enfants. Ils vivent dans l’invivable, la famine se rapprochant à grands pas.

“Le sort des enfants de Gaza est particulièrement déchirant. Une génération entière d’enfants est traumatisée et il lui faudra des années pour guérir. Des milliers d’entre eux ont été tués, mutilés et sont désormais orphelins. Des centaines de milliers sont privés d’éducation. Leur avenir est menacé, avec des répercussions profondes et durables.”

La Cour a également fait référence aux commentaires de plusieurs hauts fonctionnaires israéliens prônant le génocide, dont le président et le ministre de la défense. Les déclarations des responsables gouvernementaux et autres constituent un élément crucial de l’élément “*d’intention*” lorsqu’il s’agit d’[établir](#) le crime de génocide.

Le rapport cite le ministre israélien de la défense, Yoav Gallant, qui a déclaré, deux jours après l’attaque menée par le Hamas le 7 octobre, qu’il avait [ordonné](#) un “*blocus total*” de la ville de Gaza, “*sans électricité, ni nourriture, ni carburant*”.

“J’ai annulé toutes les restrictions [...]. Vous avez vu contre quoi nous nous battons. Nous combattons des bêtes sauvages. C’est l’ISIS de Gaza”, a déclaré M. Gallant aux troupes israéliennes massées autour de Gaza le lendemain. “

“Voilà ce contre quoi nous nous battons... Gaza ne sera plus ce qu’elle a été. Il n’y aura plus de Hamas. Nous allons tout éliminer. Si cela ne prend pas un jour, cela prendra une semaine, cela prendra des semaines ou même des mois, mais nous irons partout”

La CIJ a cité le président d’Israël, Isaac Herzog, qui a déclaré :

“Cette rhétorique selon laquelle les civils ne sont pas au courant, ne sont pas impliqués, n’est pas fondée. C’est absolument faux. Ils auraient pu se soulever. Ils auraient pu se battre contre ce régime diabolique qui a pris le contrôle de Gaza lors d’un coup d’État. Mais nous sommes en guerre. Nous sommes en

guerre. Nous défendons nos foyers”. Herzog a poursuivi : “Nous protégeons nos habitations. C’est la vérité. Et lorsqu’une nation protège les siens, elle se bat. Et nous nous battons jusqu’à ce que nous leur brisions les reins.”

La décision d’aujourd’hui a été lue par la présidente en exercice de la CIJ, la juge Joan Donoghue, une avocate américaine qui a travaillé au département d’État et au département du Trésor des États-Unis avant de [rejoindre](#) la Cour internationale de Justice en 2010.

“De l’avis de la Cour, les faits et circonstances mentionnés ci-dessus sont suffisants pour conclure qu’au moins certains des faits revendiqués par l’Afrique du Sud et pour lesquels elle cherche à obtenir une protection sont pertinents », peut-on lire dans le document. « C’est le cas du droit des Palestiniens de Gaza d’être protégés contre les actes de génocide et les actes proscrits connexes visés à l’article III, et du droit de l’Afrique du Sud de demander à Israël de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention”.

Il ressort clairement de cet arrêté que si la Cour est pleinement consciente de l’ampleur des crimes commis par Israël, sa décision de ne pas demander la suspension immédiate des activités militaires israéliennes dans et contre Gaza est d’autant plus affligeante.

Mais la Cour a porté un coup dévastateur au mythe dont Israël se sert depuis sa création pour mener à bien son projet de colonisation contre les autochtones de la Palestine historique. Elle a ainsi rendu crédible le terme de génocide appliqué à Israël.

Chris Hedges

Article original en anglais : [It May be Genocide, But it Won’t Be Stopped](#), le 26 janvier 2024.

Traduction : [Spirit of Free Speech](#)

La source originale de cet article est chrishedges.substack.com

Copyright © [Chris Hedges](#), chrishedges.substack.com, 2024

Articles Par : [Chris Hedges](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n’engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d’articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l’article, l’adresse url ainsi qu’un hyperlien vers l’article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d’auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d’auteur, dont le détenteur n’a pas toujours autorisé l’utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d’utilisation équitable", dans le but d’améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca